



S'il n'y a pas de tiers impliqué

Prenez rendez-vous avec votre agent AGF, il vous aidera à constituer votre dossier

Nom

Prénom

Adresse

Code postal Ville.....

N° de téléphone

N° de contrat Habitation

Date du sinistre.....

Causes du sinistre.....

Origine du sinistre

.....

.....

.....

Circonstances

.....

.....

.....

Descriptif des dommages

.....

.....

.....

S'il y a un tiers impliqué, remplissez avec lui le constat amiable « Dégât des eaux » qui doit être avec votre contrat.